



**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE

42 Rue des Prés Gris – 45250 BRIARE  
Tel. : 02.38.37.03.84 - Fax : 02.38.31.26.11 –  
Mail : spanc@cc-berryloirepuisaye.fr

**Cadre réservé au SPANC :**

Référence du dossier : .....  
Date de réception du dossier : .....

**Nature de la demande :**

Mise en place d'une installation d'assainissement non collectif dans le cadre (cocher la case correspondant à votre cas)

- d'une construction neuve  d'une transformation ou d'extension de locaux existants  
 d'une modification ou réhabilitation d'un dispositif d'assainissement existant

Si le projet est déposé dans le cadre d'une demande d'urbanisme, préciser la nature et le numéro de dossier :

- Certificat d'Urbanisme N° : .....  Déclaration de Travaux N°: .....  
 Permis de Construire N° : .....  Permis de Lotir N° : .....

**Identité du demandeur :**

Nom, prénom : .....  
Adresse : ..... Code postal : ..... Commune : .....  
Numéro de téléphone : .....  
Autres (télécopie, adresse électronique,...) : .....

**Identité du propriétaire (si différent du demandeur) :**

Nom, prénom : .....  
Numéro de téléphone : .....  
Autres (télécopie, adresse électronique,...) : .....

**Lieu d'implantation**

Adresse : ..... Code postal : ..... Commune : .....  
Référence cadastrale (section et numéro de parcelle) : .....

**Caractéristique de l'immeuble :**

- Habitation individuelle

Précisez le nombre de pièces principales : .....

Dispositif d'assainissement projeté pour un maximum de ..... pièces principales (prévoir les extensions futures)

Résidence :  principale  secondaire  habitée par le propriétaire  louée  vacante

- Plusieurs logements :

Précisez le nombre de pièces principales par logement : .....

Logement 1 : ..... Logement 2 : ..... Logement 3 : ..... Logement 4 : .....

Dispositif d'assainissement projeté pour un maximum de ..... pièces principales (prévoir les extensions futures)

- Autres locaux (commercial, artisanal, industriel, restaurant, hôtel, gîte...):

Nature de l'activité : .....

Capacité d'accueil : .....

Dispositif d'assainissement projeté pour un maximum de ..... équivalents/habitants (prévoir les extensions futures)

Existe-t-il une évacuation des eaux usées au sous-sol (W.C. ; machine à laver, etc...) :  oui  non

Pièces principales : pièces destinées au séjour ou au sommeil, ne sont pas comptées les pièces de service, telles que cuisines, salles d'eau, cabinets d'aisance, buanderies, débarras, séchoirs. (art. R\*111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation)

Pour les immeubles à usage autre qu'une habitation individuelle, une étude de sol et de filière est obligatoire. (Art. 17 du règlement du SPANC)

Equivalent/habitant : unité caractérisant la pollution journalière moyenne rejetée par un habitant. Il permet de comparer la pollution domestique avec la pollution industrielle de composition équivalente.

## Destination des eaux pluviales :

Les eaux pluviales provenant des toitures ou du ruissellement naturel sur la parcelle, ne doivent en aucun cas être admises dans l'installation d'assainissement non collectif

- Réseau de surface (caniveau, fossé, réseau pluvial, cours d'eau,...)       Récupération (mare, cuve, ...)
- Infiltration sur la parcelle (épandage, puisard, ...)       Autres : .....

## Caractéristiques du terrain et de son environnement :

- Surface totale du terrain ..... m<sup>2</sup>      ▪ Surface disponible pour l'assainissement ..... m<sup>2</sup>
- Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :  Faible (<5%)  moyenne (5 < p < 10%)  forte (>10%)
- Nature du sol :  perméable       perméable en surface       moyennement perméable       imperméable
- Alimentation en eau potable :  adduction publique       puits ou forage privé       les deux
- Présence d'un captage (puits, forage ou source) dans un rayon de 35 mètres (y compris sur les parcelles mitoyennes) autour de l'emplacement prévu pour l'ouvrage de traitement et/ou de rejet :  oui       non
  - si oui, précisez la distance par rapport au dispositif de traitement : ..... m
  - si oui, est-il destiné à la consommation humaine :  oui       non

L'implantation d'une installation d'assainissement est interdite à moins de 35 m d'un captage déclaré d'eau destinée à la consommation humaine. Cette distance peut être réduite pour des situations particulières. (Art. 4 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012)

- Présence d'eau dans le sol (nappe phréatique, écoulements temporaires ou permanents à moins de 1,5 m de profondeur) :
  - oui       non
  - si oui, précisez le niveau d'eau par rapport au sol en période de hautes eaux : ..... m

## Caractéristique de la filière projetée :

### Concepteur de la filière :

Nom : ..... Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Autres (téléphone portable, télécopie, adresse électronique,...) : .....

### Collecte

Pente des canalisations entre 2 et 4 % et regard(s) de visite :  oui       non

### Prétraitement

Les eaux ménagères (cuisine, salle de bain, lave-linge, buanderie,...) et les eaux vannes (w.c.) sont-elles traitées séparément :  
 oui       non

Parmi les possibilités présentées ci-dessous, précisez les caractéristiques de celle que vous retenez. Pour chaque élément du dispositif, donner le nombre d'éléments à installer et le volume de chacun. (Ex. : Fosse toutes eaux : 2 - Volume : 3 000 litres et 4 000 litres)

Bac dégraisseur : ..... - Volume : ..... litres (200 l : eaux de cuisine uniquement, 500 l : eaux ménagères)

Fosse septique existante (dans le cas d'une réhabilitation) : ..... - Volume : ..... litres

Fosse toutes eaux : ..... - Volume : ..... litres

▪ Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, autre) :

▪ Est-il prévu : - de l'immobiliser par une dalle d'amarrage (nappe à faible profondeur) :  oui       non

- de la protéger par une dalle de répartition (zone de roulement) :  oui       non

Pré-filtre intégré à la fosse       Pré-filtre indépendant (volume : ..... litres)

Autres dispositifs de prétraitement :

▪ Préciser la nature et le volume du prétraitement à installer : .....

.....  
.....

## Ventilation du dispositif

La double ventilation de la fosse toutes eaux est-elle prévue :

Attention, seule une ventilation complète permet d'éviter la corrosion et les problèmes de mauvaises odeurs. La mise en place de la double ventilation nécessite l'intervention de plusieurs corps de métiers (plombier, couvreur) et doit être prévue le plus en amont possible du projet.

1. Ventilation primaire (entrée d'air assurée par la prolongation au-dessus des locaux habités, de la colonne de chute des eaux usées) :  oui  non Diamètre de la ventilation en mm : ..... (100mm)
2. Ventilation secondaire (extraction des gaz assurée par une canalisation équipée d'un extracteur statique ou éolien situé au minimum à 0,40 m au-dessus du faitage de l'habitation, et à au moins 1 m de tout ouvrant et de tout autre ventilation) :  oui  non Diamètre de la ventilation en mm : ..... (100mm)

## Traitement

### En sol perméable :

- Tranchée d'épandage à faible profondeur **Perméabilité comprise entre 15 et 500 mm/h sur une épaisseur supérieure ou égale à 0,70m**
- Nombre de tranchée : ..... ▪ Longueur totale des tranchées : ..... m ▪ Profondeur des tranchées : ..... m
- 6 tranchées maximum et longueur maximale d'une tranchée 30 mètres**
- Lit d'épandage à faible profondeur
- Nombre de drains : ..... ▪ Largeur : ..... m ▪ Longueur : ..... m ▪ Surface : ..... m<sup>2</sup> ▪ Profondeur du lit : ..... m
- Lit filtrant vertical non drainé (Filtre à sable vertical non drainé) **Perméabilité supérieure à 500 mm/h**
- Largeur : ...5... m ▪ Longueur : ..... m ▪ Surface : ..... m<sup>2</sup>

### Sol imperméable : **Perméabilité inférieure à 10 mm/h**

- Lit filtrant vertical drainé à massif de sable (Filtre à sable vertical drainé)
- Largeur : ...5... m ▪ Longueur : ..... m ▪ Surface : ..... m<sup>2</sup>
- Lit filtrant à flux horizontal (Filtre à sable horizontal)
- Largeur : ..... m ▪ Longueur : ..5,5... m
- Lit filtrant vertical drainé à massif de zéolite **Pour les habitations de 5 pièces principales au plus et précédé d'une fosse toutes eaux de 5 m<sup>3</sup> au moins.**

Les eaux usées traitées sont rejetées vers le milieu hydraulique superficiel après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur, s'il est démontré, par une étude particulière à la charge du pétitionnaire, qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable.  
(Art. 12 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012)

### Sol avec présence d'eau à faible profondeur pendant une période de l'année :

- Tertre
- Largeur au sommet : ...5... m ▪ Longueur au sommet : ..... m ▪ Surface au sommet : ..... m<sup>2</sup>
  - Largeur à la base : ..... m ▪ Longueur à la base : ..... m ▪ Surface à la base : ..... m<sup>2</sup>
- Lit filtrant vertical drainé à massif de sable hors sol, enterré sur ..... centimètres de profondeur
- Largeur : ...5... m ▪ Longueur : ..... m ▪ Surface : ..... m<sup>2</sup>

### Autres dispositifs agréés :

Fabricant : .....  
Type de filière : .....  
Modèle : .....  
N° d'agrément : .....

La liste des dispositifs de traitement agréés et les fiches techniques correspondantes sont publiées au Journal officiel de la République française par avis conjoint du ministre chargé de l'environnement et du ministre chargé de la santé.  
(Art. 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012)

## Évacuation des eaux traitées (pour les filières drainées)

- Réseau d'eaux pluviales, Fossé  Cours d'eau  Mare/étang  Réseau hydraulique agricole
- Puits d'infiltration **Le rejet en puits d'infiltration est soumis à dérogation communale sur la base d'une étude hydrogéologique. (Art. 13 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012)**

## Rejet sur la parcelle d'un tiers :

- Autorisation de déversement écrite du propriétaire et du gestionnaire du lieu de rejet prévu (fossé, mare, etc...) si le rejet s'effectue sur la parcelle d'un tiers (à joindre au dossier)

Dans le cadre d'un rejet dans le réseau pluvial communal, l'autorisation est à demander à la Mairie.

Dans le cadre d'un rejet dans un réseau départemental, l'autorisation est à demander à la Direction des routes du Conseil Général.

### Dispositifs annexes éventuels

Si l'un des éléments mentionnés ci-après est à installer sur votre système d'assainissement, cochez la case correspondante et renseignez les informations demandées.

- Chasse automatique (chasse à auget, auget basculant) ..... - Volume des bâchées : ..... litres
- Poste de refoulement
- Avant la fosse                       Après la fosse                       Après le traitement (rejet dans exutoire)
- Volume des bâchées : ..... litres                       Équipe d'une alarme

### Distances minimales du dispositif de traitement

- par rapport à l'habitation et aux bâtiments: .....m (au moins 5 m, attention au sous-sol et cave)
- par rapport aux limites de la parcelle : .....m (au moins 3 m et 5 m si bâtiment à proximité)
- par rapport aux arbres : .....m (au moins 3 m, plus si arbres de type thuyas, saules...)

### Travaux réalisés par

- Le demandeur       Non défini à ce jour       Une entreprise nom, cachet, signature

### Engagement du demandeur

Je soussigné(e) .....

certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé.

m'engage à :

- avoir pris connaissance du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif et du montant de la redevance ;
- avoir pris connaissance, pour les filières agréées, du guide d'utilisation disponible auprès du titulaire de l'agrément ;
- réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable du S.P.A.N.C., conformément au projet validé, à la réglementation en vigueur et selon les règles de mise en œuvre prescrites dans le X.P. D.T.U. 64.1 d'août 2013 ;
- informer le S.P.A.N.C., au minimum 7 jours ouvrés avant la fin des travaux, en vue de la vérification technique avant remblaiement des ouvrages ;
- ne recouvrir les ouvrages uniquement qu'après avis d'exécution favorable du S.P.A.N.C. ;
- et à veiller au bon fonctionnement et à l'entretien de mon installation.

En l'absence d'étude de sol et de filière, le concepteur verra sa responsabilité engagée en cas de dysfonctionnement.

Fait le ..... à .....

Signature du propriétaire

**Toute demande incomplète ne pourra être instruite**

### Documents à joindre obligatoirement à la demande :

- Le présent formulaire dûment complété
- Plan cadastral au 1/2000
- Étude de sol et de filière justifiant le choix et le dimensionnement de l'installation d'assainissement non collectif projetée
- Plan de masse du dispositif à une échelle proche de 1/200ème (soit 1cm=2m) sur lequel seront positionnés et schématisés le plus précisément possible : l'habitation, la sortie des eaux usées, le prétraitement et la ventilation associée, le système de traitement, le rejet des eaux traitées (le cas échéant), les arbres, arbustes, haies, jardin potager..., les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées,...), les voies de passage de véhicules, les bâtiments annexes (garages, piscine...), les puits, captages ou forages dans un rayon de 35 m, les cours d'eau, fossés, mares... , le système d'évacuation des eaux de pluie
- Un plan en coupe sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage ;
- Un plan de l'habitation ;
- Les autorisations de rejet des eaux traitées du ou des propriétaire(s) de l'exutoire (le cas échéant).